

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL**

**N° DE\_2026\_030**

**Membres en exercice : 20**

**Présents : 19**

**Votants : 20**

**Nombre de votes « Pour » : 20**

**« Contre » : 0**

**Abstentions : 0**

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Maison de la Truffe CUZANCE sous la Présidence de Jean-Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

PRESENTS : Jean-Philippe PAGEOT (BALADOU), Christian DELRIEU (BETAILLE), Jean-Vincent FEIX (CAVAGNAC), Jacques BOULONNE (CONDAT), Franck ROCHE (CRESENSAC-SARRAZAC), Guy FLOIRAC (CREYSSE), Jean-Luc LABORIE (CUZANCE), Jean-Claude GOUDOUBERT (FLOIRAC), Eric PICARD (GIGNAC), Didier DELBREIL (LACHAPELLE-AUZAC), Michel LEVET (MARTEL), Mélanie BOULDOIRE (MAYRAC), Annie CAVIER (MEYRONNE), Olivier VITRAC (PINSAC), Guy MISPOULET (SAINT DENIS LES MARTEL), Philippe CASTANET (SAINT-SOZY), Olivier ROCHE (STRENQUELS), Bertrand BOUDOU (LE VIGNON EN QUERCY), Serge GATINEL (CC PAYS DE FNELON).

Représentés : Gaëligue JOS (SAINT-MICHEL DE BANNIERES) représentée par Jean Luc LABORIE

ABSENTS / EXCUSES :

Secrétaire de séance : Mélanie BOULDOIRE

Date de la convocation : 22 Avril 2026

---

**Objet : Désignation des représentants du SMECMVD à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelé à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil, il convient de procéder à la désignation des représentants au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Président expose que, du fait de l'adhésion du SMECMVD au Syndicat Mixte AGEDI, le Conseil Syndical doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la

collectivité de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale  
désignation des membres du Comité Syndical et aux débats po

Date de transmission de l'acte: 30/04/2026

Date de reception de l'AR: 30/04/2026

046-200094647-DE\_2026\_030-DE

A G E D I

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire : M. Jacques BOULONNE
- DÉSIGNE en qualité de représentant suppléant : Mme Mélanie BOULDOIRE
- PRÉCISE que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
- AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M le Président par courrier (46600 MARTEL ). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Jean-Luc LABORIE

Le Secrétaire de séance,  
Mélanie BOULDOIRE  
Rendu exécutoire le :  
Transmis en Sous-Préfecture le :  
Publiée :